

**BORDEREAU ACCOMPAGNANT TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
ET TOUTE MODIFICATION DU PROJET EN COURS DE PROCÉDURE**

Selon les articles 42 et 45 RELConstr., le requérant doit fournir l'accord écrit du maître de l'ouvrage, de l'auteur du projet et du propriétaire du bien-fonds, s'il s'agit d'un tiers.

Par leur signature, le maître de l'ouvrage et le propriétaire du bien-fonds, s'il s'agit d'un tiers, donnent leur accord pour le dépôt du projet suivant et dont les annexes jointes dans SATAC font partie intégrante à la demande de permis de construire.

Par sa signature, l'auteur du projet reconnaît et atteste que tous les documents qu'il a numérisés et envoyés sur la plateforme SATAC via le guichet unique sécurisé sont strictement identiques à tous les documents papiers déposés auprès de la commune ou directement auprès d'un service ou autre entité concernée par le projet.

Bien-fonds et cadastre :**Dossier SATAC n°****Description de l'ouvrage :****Maître(s) de l'ouvrage**

Nom(s), prénom(s), raison sociale	
Date et signature(s)	

Propriétaire(s) si autre que maître(s) d'ouvrage

Nom(s), prénom(s), raison sociale	
Date et signature(s)	

Auteur des plans

Nom(s), prénom(s), raison sociale	
Date et signature(s)	